



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Premier ministre : Documentation française

Question écrite n° 18731

## Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention de M. le Premier ministre sur la publication et la diffusion du rapport Picq. En effet, ce rapport, particulièrement intéressant, s'avère d'un accès très difficile, son édition ayant été, semble-t-il, assez limitée. Le contenu de ce rapport, quant à la mission sur les responsabilités et l'organisation de l'Etat, mériterait de connaître une très large diffusion. Ne pouvant imaginer que ce rapport soit minimisé ou rendu confidentiel, il lui demande donc s'il compte donner des instructions à la Documentation française pour assurer la diffusion de ce rapport.

## Texte de la réponse

Lorsque le Premier ministre confie à une personnalité la mission de l'éclairer dans tel ou tel domaine, il lui appartient d'apprécier si le rapport, qui lui est remis au terme de cette mission, doit demeurer confidentiel ou, dans le cas inverse, quelle publicité doit lui être donnée. Dans le cas du rapport présenté par la mission de réflexion et de propositions sur les responsabilités et l'organisation de l'Etat, il a été choisi de la tenir à la disposition de quiconque en demandera la communication. Ce mode de publicité ne signifie pas pour autant que le Gouvernement reconnaisse l'intérêt du travail effectué par la mission. Bien au contraire, après une étude générale de l'ensemble des conclusions du rapport, il a été demandé un examen approfondi des propositions formulées à chacun des ministères respectivement compétents. À l'issue de cet examen, seront déterminées les mesures à prendre, les formes qu'elles revêtiront et leurs calendriers d'application.

## Données clés

**Auteur :** [M. Raoult Éric](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18731

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Service du Premier Ministre

**Ministère attributaire :** Service du Premier Ministre

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 octobre 1994, page 4830

**Réponse publiée le :** 5 décembre 1994, page 5988